LES PRINCIPES LOGIQUES

INTRODUCTION

Dans la « Conclusion » d'*Orient et Occident*, René Guénon précise qu' « il y a deux façons très différentes d'envisager la logique : il y a la façon occidentale, qui consiste à la traiter en mode philosophique, et à s'efforcer de la rattacher à une conception systématique quelconque ; et il y a la façon orientale, c'est-à-dire la logique constituée comme une "science traditionnelle" et reliée aux principes métaphysiques, ce qui lui donne d'ailleurs, comme à toute autre science, une portée incomparablement plus grande ». Il poursuit quelques lignes plus bas : « voici où nous voulons en venir : la logique n'est pas, par elle-même, quelque chose qui présente un caractère spécialement "philosophique", puisqu'elle existe aussi là où l'on ne trouve pas le mode de pensée très particulier auquel cette dénomination convient proprement. [...] La logique philosophique n'est qu'un amoindrissement de la logique traditionnelle, et celle-ci a la priorité sur celle-là. […] Nous insistons ici sur cette distinction qui nous paraît essentielle ».

Cette conception traditionnelle de la logique, que nous connaissons grâce aux livres et articles de René Guénon, est aussi présente dans son *Cours de Philosophie* [1] et dans sa correspondance : ce *Cours* et les lettres, ainsi que certains documents inédits, apportent sur la logique comme "science sacrée", et sur la dépendance des principes logiques par rapport aux principes métaphysiques, des compléments doctrinaux

1. Rappelons que sa rédaction est antérieure à la publication des ouvrages de René Guénon (*cf.* « Numéro spécial », p. 374 et suivantes).

du plus haut intérêt. Dans cette « Introduction », puis dans nos « Remarques sur les "Principes logiques" » [2], nous nous sommes limité à rassembler les passages épars des écrits traitant de ces questions, préférant laisser la place aux textes mêmes de René Guénon. Nous espérons toutefois que l'aspect apparemment "artificiel", qui pourrait résulter de notre façon de procéder, sera compensé par l'abondance des citations, souvent inédites, proposées sur chaque sujet qui se trouve ainsi éclairé par René Guénon lui-même. Enfin, on voudra bien excuser certaines redites, inévitables en l'occurrence : nous avons généralement pris le parti de mentionner les passages se rapportant directement à telle ou telle question, plutôt que de nous limiter à de simples renvois aux livres ou articles ; les citations faites sont aussi autant de preuves immédiates et évidentes.

Dans « le tableau des sciences pures » qu'il établit dans son *Cours*, René Guénon distingue les "sciences de raisonnement", à savoir la logique et les mathématiques, des "sciences de faits" [3]. « La logique, science de raisonnement pur [...] bien loin de n'être qu'une application de la psychologie comme on l'a parfois prétendu, seule mérite d'être distinguée, et, dans notre classification, nous l'avons placée en tête, parce que toutes les sciences la présupposent : elle est, en effet, l'étude des lois générales de l'entendement humain, lois dont l'application est nécessaire pour qu'une spéculation scientifique quelconque puisse être valable. Il doit être bien entendu que la logique, au sens où nous la prenons ici, est essentiellement la logique pure, qu'on appelle aussi logique formelle ou générale ; quant à la logique appliquée, c'est, comme son nom l'indique, l'étude des conditions dans lesquelles doit se faire l'application des lois générales de

2. Cet article sera publié à partir du 8ème numéro de *Science sacrée*.

3. "Préliminaires", « La classification des sciences » (folio 4, p. 4). Les « sciences de faits » sont les « sciences du monde inorganique » (mécanique, physique) et les « sciences des êtres organisés » (biologie, psychologie, sociologie). Il poursuit : « les séparations que nous établissons ainsi entre les différentes sciences ou les différents groupes de sciences ne peuvent avoir rien d'absolu. [...] Notre intention a été de grouper les sciences en tenant compte avant tout des rapports qu'ont entre eux leurs objets respectifs ».

la logique à chaque science particulière ; comme cette étude est en somme celle des méthodes propres aux différentes sciences, on lui donne aussi le nom de méthodologie » [4]. Revenant plus loin sur « la logique pure », il conclut en affirmant qu'elle « précède toutes les autres sciences ».

Ces précisions préliminaires sont reprises et développées dans le chapitre introductif de la deuxième partie de son *Cours*, celle qui traite de la "Logique", d'où nous extrayons la partie initiale [5] : « Dans toute science, il y a lieu de distinguer ce qu'on peut appeler la matière et la forme : la matière, c'est l'objet étudié ; la forme, c'est l'ensemble des opérations que l'esprit accomplit et des procédés qu'il met en œuvre pour faire la science de cet objet. La logique n'a à envisager que la forme de la science, en faisant abstraction de sa matière ; nous pouvons dire avec Bacon qu'elle est "la science de la science", en entendant par là qu'elle est la science des opérations et des procédés par le moyen desquels est constituée la science.

Il faut bien remarquer cependant que, lorsque nous disons que la logique n'envisage que la forme de la science, ceci ne s'applique rigoureusement qu'à la logique pure ou générale, qui, pour cette raison, est aussi appelée logique formelle, parce qu'elle ne tient pas compte de la matière de la pensée. Nous avons dit déjà que cette logique pure est l'étude des lois générales de l'entendement humain ; nous pourrions dire encore qu'elle est l'étude des conditions de l'accord de la pensée avec elle-même, et qu'elle aboutit à constituer le recueil des préceptes qu'il faut observer pour penser sans se contredire et d'une façon conséquente. Il y a lieu d'étudier avant tout la logique à ce point de vue, car il y a dans nos concep-

4. "Préliminaires", « Définition et division de la philosophie » (f. 5, pp. 2-3). Plus tard, il écrira que la logique, qui « est essentiellement l'étude des conditions propres à l'entendement humain », domine « en un sens toute connaissance possible, parce qu'une spéculation d'un ordre quelconque ne peut être valable qu'à la condition de se conformer rigoureusement à ses lois » (*Introduction générale*, « Pensée métaphysique et pensée philosophique »). Dans l'ordre rationnel, « la logique occupe effectivement le premier rang, tout le reste lui est subordonné » (*Orient et Occident*, « Conclusion »).

5. « Généralités. Définition et division de la Logique », chapitre commun à la "Logique générale" et à la "Logique appliquée ou Méthodologie" (f. 33, p. 1). Nous n'avons pas reproduit la partie concernant la méthodologie.

tions, nos jugements, nos raisonnements, quelque chose qui ne change pas, qui appartient en propre à l'entendement lui-même, et qui ne dépend en aucune façon des objets différents auxquels peuvent s'appliquer les opérations de cet entendement ; c'est là ce qui fait l'objet de la logique formelle. Pris en soi, indépendamment de l'objet à connaître, un concept, un jugement ou un raisonnement est légitime et correct dès qu'il n'implique aucune contradiction : telle est la loi fondamentale sur laquelle repose toute la logique formelle. Il faut d'ailleurs voir dans cette loi l'expression, au point de vue particulier de l'entendement humain, de certains principes qui, en eux-mêmes, sont d'ordre vraiment universel, et qui, comme tels, dépassent le domaine de la logique et appartiennent proprement à la métaphysique ; ces principes sont ceux que l'on appelle habituellement les principes directeurs de la connaissance ».

Après la publication du début de ce chapitre introductif à la "Logique pure", nous nous permettrons quelques remarques. La première se rapporte au fait que la logique est « la science de la science ». Bacon [6] (1561-1626) reprend, à sa façon, ce qu'Aristote (384-322) enseignait bien avant lui. Un bref exposé préalable concernant la classification aristotélicienne des sciences va nous aider à comprendre la signification que l'on peut attribuer à cette définition.

Aristote divise les sciences en trois groupes : les sciences théoriques, ou sciences pures, les sciences pratiques « qui ont pour but de formuler des règles d'action » [7], et les sciences poétiques, « qui donnent des règles en vue de la production d'une œuvre ». « Chacun de ces groupes, à son tour, se divise en trois branches, qui constituent autant de sciences

6. Sur la classification des sciences chez cet auteur, *cf.* le « Numéro spécial René Guénon », pp. 547-548. C'est cette définition de la logique que John Stuart Mill (1806-1873) privilégiera dans son *System of Logic* (§ 5).

7. Cette citation, et les suivantes, sont tirées du *Cours* de René Guénon, "Préliminaires", « La classification des sciences » (f. 4 bis, pp. 3-4). Sur les trois groupes de sciences, *cf.* Aristote, *Topiques*, VI, 6, 145 a et VIII, 1, 157 a ; sur la division tripartite des sciences théoriques, *cf. La Métaphysique*, E, 1025 b-1026 a et K, 7, 1064 a-b ; pour les autres sciences qui vont être mentionnées, *cf.* les livres d'Aristote se rapportant à chacune d'entre elles : *La Politique*, *La Poétique*, *etc.*

distinctes. Les sciences théoriques comprennent la mathématique, la physique, entendue ici, comme elle l'était d'ailleurs toujours chez les anciens, dans son sens tout à fait général de science de la nature, et la métaphysique, qu'Aristote appelle habituellement "philosophie première", la physique étant pour lui la "philosophie seconde". Les sciences pratiques comprennent l'éthique, c'est-à-dire la morale, l'économique et la politique ; il importe de remarquer que l'économique doit être prise ici, suivant son acception étymologique, pour désigner l'ensemble des règles qui se rapportent à l'administration de la maison, ou des affaires particulières, tandis que la politique renferme les règles qui concernent l'administration des affaires de l'État ; l'économique est donc ce qu'on nomme aujourd'hui l'économie domestique, par une sorte de pléonasme, et pour la distinguer d'une autre science à laquelle on a donné par analogie le nom d'économie politique, science qui rentre dans la politique en général, telle que la comprenait Aristote. Enfin, les sciences poétiques comprennent la poétique proprement dite, au sens restreint et plus habituel de ce mot, la rhétorique, c'est-à-dire l'ensemble des règles de l'éloquence et de la composition des discours, et la dialectique, c'est-à-dire les règles qu'il faut observer dans la conduite du raisonnement ; cette dialectique doit être distinguée essentiellement de la logique, qui formule les lois générales de l'entendement humain, indépendamment de toute application, et à laquelle Aristote n'assigne aucune place spéciale dans sa classification, parce que, en un sens, elle domine toutes les sciences ».

Le fait que la logique n'est pas énumérée dans cette classification, alors qu'elle est aussi considérée

comme « la science des sciences », mérite qu'on s'y arrête. Cette singularité pourrait s'expliquer ainsi [8] : la conception de la logique en tant qu'elle est un "instrument" (*organon*) dans le domaine des sciences rationnelles est suffisamment connue pour ne pas être développée ici. Nous nous contenterons donc de rappeler qu'un commentateur d'Aristote, Alexandre d'Aphrodise (fin IIème-début IIIème siècles), confirmait « cette situation spéciale de la logique parmi les sciences [en disant] que même les anciens (*οί ἀρχαῖοι*, ce sont les péripatéticiens de l'école d'Aristote) entendaient la logique comme un *ὄργανον*, "instrument", et non une partie de la philosophie » [9]. Dumitriu ajoute : « cette idée que la logique est un instrument des sciences – exprimant par *organon* le fait qu'elle est antérieure à toute science et que seulement en se servant de cet instrument on peut faire les recherches dans toute autre science – sera répétée par tous les commentateurs ». « D'où le besoin de tous à toutes les époques de commencer l'étude de la philosophie et des sciences par l'étude de la logique, comme l'ont fait les anciens, ce qui était toujours répété par les logiciens scolastiques : "il faut commencer par la logique, *oportet a logica incipere*" » [10].

D'autre part, il est une façon d'expliquer cette singularité : en effet, nous trouvons « dans *La Métaphysique* un passage qui se réfère justement à ce problème : "*ἄτοπον ἅμα ζητεῖν ἐπιστήμη καὶ τρόπον ἐπιστήμης*", "il est absurde de chercher en même temps la science et le mode (*τρόπον*) de la science" [11]. Cette

8. Nous utiliserons dans ce paragraphe, et dans les trois suivants, un certain nombre de renseignements fournis par Anton Dumitriu dans son article intitulé : « La science de la Logique », paru dans le *Notre Dame Journal of formal Logic* (à partir de la page 387 du Vol. XII, n° 4, octobre 1971, Indiana). Ce texte contient surtout un nombre important de citations d'auteurs anciens et scolastiques, que nous allons reprendre à notre tour.

Dumitriu a écrit en roumain une imposante *Istoria logicii* (Bucarest, 1969). La traduction anglaise de cette « Histoire de la Logique », en quatre volumes, totalise plus de 1300 pages (Abacus Press, Tunbridge Wells, 1977). L'auteur, après avoir exposé en détail les diverses théories logiques, en montre les limites, puis les réfute les unes après les autres, principalement à partir des ouvrages d'Aristote : « ma conception métaphysique est basée sur celle d'Aristote que je prolonge dans la métaphysique orientale et extrême-orientale », écrit-il en français à son collègue Enrico Garulli (*cf.* « *Anton Dumitriu e il problema dei fondamenti logici della scienza* », *Il Dialogo*, n° 16, septembre 1968, p. 81, n. 2, Imola).

9. *Ad Analytica Priora Commentarium*, f. 2b : « *εὐλόγον ὑπο τῶν αρχαιίων ὅ μέχρι χρίας προήγαγον τήν λογικὴν πραγατείαν ὄρανον αὐτήν ἄλλα οὐ μέρος λέγεσθαι* ».

10. Cette dernière citation provient de l'article : « *ʼΑΝΑΓΚΗ ΣΤΗΝΑΙ* – Il faut s'arrêter » (*Revue roumaine de Sciences sociales*, Série de Philosophie et de Logique, tome 12, nos 2-3, 1968, p. 240, Bucarest).

11. Aristote, *Métaphysique*, Vol. II, 3, 995 a. « Le même passage se retrouve, avec une légère différence d'expression chez Alexandre d'Aphrodise, dans son commentaire à *La Métaphysique* d'Aristote : "*ἄτοπον γὰρ ἅμα ζητεῖν ἐπιστήμην τινός καὶ περὶ αὐτῆς τῆς ἐπιστήμης ζητεῖν τίνα τρόπον γιγνεται*", "il est absurde de chercher en même temps une science déterminée et le mode d'existence de la science en général" » (*In Aristotelis Metaphysica Commentaria*, M. Hayduck Éd., Vol I, 1891, p. 168).

distinction établie entre la science et son “mode” [12] « doit avoir fait l’objet de longs débats, car Albert le Grand (1193-1280) nous dit : “*quidam enim antiquorum logicam nullam esse scientiam contenderunt, dicentes non posse esse scientiam id quod est omnis scientiæ sive doctrinæ modus*”, “en effet, quelques uns des anciens soutenaient que la logique n’est nulle science, en disant que ce qui est le mode de toute science ou doctrine ne peut être une science” [13]. Et pour montrer que ce point de vue a été celui d’Aristote, Albert le Grand ajoute : “*etiam Aristoteles dicit quod modus sciendi ante scientiam quamlibet discendus est*”, “et même Aristote dit que le mode de la science doit être appris avant toute autre science” ».

Dumitriu poursuit : « l’argument d’ordre purement logique apporté par Albert le Grand – et il appartient à la tradition, ainsi qu’il résulte de son énoncé – est le suivant : “*addunt etiam quod nullius rei modus cum re, cujus modus est, venit in sui divisionem*”, “on ajoute encore que le mode d’aucune chose ne peut se trouver avec la chose dont il est le mode, dans la division de son genre”. L’argument scolastique est donc identique à celui d’Aristote, et se réduit à l’impossibilité logique suivante : la logique étant la science des sciences ne peut être une des sciences, car alors elle serait genre et en même temps une des espèces du genre ».

Les deux explications qui viennent d’être fournies, et qui ne sont nullement exclusives l’une de l’autre, permettent de comprendre que, suivant les auteurs scolastiques, et selon leurs perspectives propres, la logique apparaîtra chez eux comme « *scientia scientiarum*, la science des sciences » [14], « *ars artium*,

12. Dumitriu retient les sens suivants du mot *modus* : “mode”, “manière”, “procédé” et “principe” ; de là, la logique peut donc être comprise comme le “principe” de toutes les autres sciences.

13. *De Prædicabilibus*, Vol. 1, c. 1.

14. « *Dialectica* [=*logica*] *est ars artium, scientia scientiarum, ad omnium methodorum principia viam habens* », « la dialectique [= la logique] est l’art des arts, la science des sciences, en ce qu’elle ouvre l’accès aux principes de toutes les méthodes », « Introduction » des *Summulæ Logicales* de Pierre d’Espagne (né en 1226, et mort pape en 1277 sous le nom de Jean XXI). « Ce traité contenait toute la logique du Moyen Age et a eu approximativement 176 éditions à cette époque, constituant le fondement de la logique scolastique », précise Dumitriu dans son « Histoire de la Logique » (*Scientia*, sept.-octobre 1971, p. 10). Étienne Gilson souligne que ce traité « fut largement utilisé dans les universités médiévales », et souvent commenté « par des représentants de toutes les écoles philosophiques et théologiques rivales » (*La philosophie au Moyen Age*, p. 555, Paris, 1962). – « Art (*technè*) des arts et science (*épistèmè*) des sciences », « *τέχνη τεχνῶν καὶ ἐπιστήμη ἐπιστημῶν* » avait été aussi, dans une autre perspective, l’une des définitions de la philosophie elle-même, dans l’école néoplatonicienne d’Alexandrie aux Vème et VIème siècles (*cf.* l’ « Introduction » aux *Prolégomènes à la philosophie de Platon*, pp. XLIX et LIII, Paris, 2003).

A propos de la première citation de cette note, nous ferons remarquer, d’une part, que nombre d’auteurs médiévaux utilisent indifféremment les termes *logica* et *dialectica*, et, d’autre part, que, dans les listes traditionnelles des “sept arts libéraux”, on peut constater, par exemple, qu’à la “dialectique” des Cathares est substituée la “logique” dans la Maçonnerie écossaise (*cf. L’Ésotérisme de Dante*, chap. 2). En revanche, comme nous l’avons vu précédemment au sujet de la classification des sciences chez Aristote, ce philosophe distingue nettement la dialectique de la logique ; René Guénon reprendra à son tour cette distinction, et dira de la dialectique qu’elle « n’est en somme rien d’autre que la mise en œuvre ou l’application pratique de la logique » (« Métaphysique et dialectique », *E.T.*, 1950, p. 197).

l'art des arts » [15], « *disciplina disciplinarum*, la discipline des disciplines » [16] ou « *doctrina doctrinarum*, la doctrine des doctrines, l'enseignement des enseignements ».

Ainsi, la logique n'occupe aucune place dans la classification des sciences chez Aristote, ce qui lui confère un statut à part. Or, ce philosophe [17] assigne une place à la métaphysique dans cette même classification, puisqu'elle est l'une des trois sciences théoriques ; comment comprendre cette autre singularité qui laisse entendre que la métaphysique serait une science parmi les autres sciences ? Sur cette question, reportons-nous à l'interprétation de René Guénon [18] : « quant à la métaphysique, nous pensons qu'elle doit être mise encore beaucoup plus complètement à part que ne le fait Aristote, comme représentant un tout autre ordre de connaissance que celui qui est constitué par l'ensemble des sciences mathématiques et physiques ; il n'y a donc pas lieu de faire rentrer la métaphysique dans le domaine de la connaissance scientifique, ni, par suite, dans une classification qui doit s'appliquer uniquement à ce domaine. Cependant, pour comprendre la place qu'Aristote donne à la métaphysique, il faut bien remarquer que, dans son intention, la classification qu'il instituait devait embrasser, non pas seulement l'ensemble de la connaissance scientifique proprement dite, telle que nous l'avons définie précédemment en la distinguant justement de la connaissance métaphysique, mais bien tout l'ensemble de la connaissance humaine envisagée dans son intégralité.

La distinction établie par Aristote, et qui peut, comme nous venons de le voir, se baser sur les différences d'objets, se justifie aussi très bien par la considération des différences de méthode, comme on

15. « *Ars quædam necessaria est, qua sit directiva ipsius actus rationis et hæc ars est logica, i.e. rationalis scientia et ideo videtur esse ars artium* », « il faut qu'il existe nécessairement un art qui dirige l'acte même de la raison, et cet art est la logique, c'est-à-dire la science rationnelle qui, pour ce motif, apparaît comme l'art des arts », saint Thomas d'Aquin (1225-1274), *Analytica Posteriora*, Vol. I, 1.

16. « *Ipsam disciplina disciplinarum, quam dialecticam vocant ; hæc docet docere, hæc docet discere, in hac se ipsa ratio demonstrat atque aperit* », « celle qui s'appelle la discipline des disciplines, qu'on appelle la dialectique, nous enseigne d'apprendre ; elle nous enseigne d'enseigner aux autres ; en elle se montre et se découvre la raison », saint Augustin (354-430), *De Ordine*, Vol. II, 13, 38. – « Art des arts et discipline des disciplines, *ars artium et disciplina disciplinarum* » est la définition de la philosophie chez Hugues de saint Victor (1096-1141) dans son *Didascalicon* (Livre II, chap. 1, 751 b).

17. On ne saurait toutefois considérer Aristote comme n'étant, simplement, qu'un philosophe ; il faudra une autre occasion pour mettre en valeur l'aspect proprement ésotérique de son enseignement, et montrer son rôle purement métaphysique et initiatique.

18. "Préliminaires", « La classification des sciences » (f. 2, p. 4, et f. 5 bis, p. 1).

peut d'ailleurs le prévoir d'après ce que nous avons déjà dit des rapports de l'objet et de la méthode en toute science. Ici encore, nous laisserons de côté la métaphysique ; il est bien évident que sa méthode ne peut pas être la même que celle des sciences proprement dites, puisque celles-ci se tiennent toujours dans les limites de l'expérience, tandis que l'objet de la métaphysique est précisément ce qui dépasse toute expérience possible ».

Après ces quelques considérations concernant la conception traditionnelle de la logique, nous pouvons désormais aborder la question de la dépendance des principes logiques par rapport aux principes métaphysiques. « Les principes directeurs de la connaissance » [19] d'ordre métaphysique que René Guénon mentionne dans son chapitre introductif à la "Logique", il les appelle régulièrement, dans son *Cours*, « les principes premiers » [20], qui « sont les essences éternelles et immuables contenues dans la permanente actualité de l'Intellect divin » [21]. « Tout ce qui est, sous quelque mode que ce soit, ayant son principe dans l'Intellect divin, traduit ou représente ce principe à sa manière et selon son ordre d'existence ; et, ainsi, d'un ordre à l'autre, toutes choses s'enchaînent et se correspondent pour concourir à l'harmonie universelle et totale, qui est comme un reflet de l'Unité divine elle-même » [22].

19. « Les principes premiers de la connaissance, même si on les regarde comme l'expression d'une Raison universelle (*Logos*), n'en sont pas moins supérieurs à la raison individuelle, faculté de connaissance discursive, à laquelle ils s'imposent comme des données d'ordre transcendant conditionnant nécessairement toute activité mentale. Ceci est d'ailleurs évident dès que l'on remarque que ces principes ne présupposent aucune existence particulière, mais sont au contraire présupposés logiquement comme des prémisses, au moins implicites, de toute vérité contingente.

Si l'on prend le mot "raison" à la fois au sens universel et au sens individuel, il faut donc avoir soin de remarquer que ce double emploi d'un même terme n'est que l'indication d'une simple analogie, exprimant la réfraction d'un principe universel dans l'ordre mental humain ; ce n'est qu'en vertu de cette analogie, qui n'est aucunement une identification, que nous pouvons appeler aussi "raison" ce qui, dans l'universel, correspond, par transposition, à la raison humaine, ou ce dont celle-ci est l'expression (traduction et manifestation) en mode individualisé » (*Document inédit II*, f. 9, p. 4 ; ce recueil concerne surtout les domaines philosophique et théologique).

20. Ce sont les « principes universels » (*cf. La Crise du Monde moderne*, chap. 3 et 4 ; *La Métaphysique orientale*, *etc.*), les « principes transcendants et universels » (*cf. La Crise du Monde moderne*, chap. 3, *etc.*), les « principes métaphysiques et universels » (*cf. Introduction générale*, « Le *Nyâya* », *etc.*), les principes dont il parle « d'une façon absolue et sans aucune spécification » (*cf. Orient et Occident*, « L'accord sur les principes », *etc.*).

21. *Autorité spirituelle et pouvoir temporel*, chap. 1er. Sur l'"Intellect divin", *cf.* aussi *Le Symbolisme de la Croix*, chap. 4 ; « La superstition de la "valeur" », *E.T.*, juin 1940 ; « Esprit et Intellect », *E.T.*, juillet-août 1947, et « Les Idées éternelles », *E.T.*, sept. 1947 (ces deux derniers articles ont été repris dans le n° de juil.-oct. 1962, à l'occasion de la publication des « Remarques préliminaires sur l'Intellect et la Conscience » de Michel Vâlsan).

22. *Symboles fondamentaux de la Science sacrée*, chap. 2. Le 1er chapitre d'*Autorité spirituelle* contient une phrase similaire. Du point de vue initiatique, « plus on s'élève vers la spiritualité pure, plus on

« Le domaine des principes universels », c'est celui de la métaphysique [23] qui est, elle, comprise aussi comme étant « la connaissance des principes universels dont dérive tout le reste » [24], et le métaphysicien « s'attache essentiellement à la connaissance des principes universels » [25]. « Les principes sont inhérents à l'intellect, ce qui n'est possible que parce que l'intellect est universel comme eux, et ils y sont à l'état actuel. […] Les principes premiers, en tant qu'on les envisage métaphysiquement, appartiennent essentiellement à l'intellect ; c'est seulement dans leur application logique qu'on peut dire qu'ils relèvent de la raison, mais, même dans ce cas, la garantie de leur valeur absolue se fonde sur leur origine proprement intellectuelle. […] C'est l'application des principes intellectuels dans le domaine des autres facultés qui garantit la validité des opérations de celles-ci, donc qui leur permet d'atteindre la vérité dans la mesure de leurs propres limites » [26]. Ainsi, dans une perspective gnoséologique, et par rapport à la logique, « les

s'approche de l'unité, qui ne peut être pleinement réalisée que par la conscience des principes universels » (*La Crise du Monde moderne*, chap. 3). Dans cette perspective, tout ce qui a un caractère proprement rituel et est produit « conformément à l'ordre » est rattaché « à l'ordre cosmique lui-même, et par là, de la façon la plus directe, aux principes universels » (« Sur la "glorification du travail" », *E.T.*, juin 1948, repris dans *Initiation et Réalisation spirituelle*).

23. *Introduction générale*, « Que faut-il entendre par tradition ? ».

24. *Ibid.*, « Pensée métaphysique et pensée philosophique » ; René Guénon ajoute : « y compris les objets des différentes sciences ». La même idée est affirmée en des termes quasi identiques dans *La Métaphysique orientale*.

25. *Introduction générale*, « Le préjugé classique ». Il est rappelé, dans le *Cours*, qu' « on peut dire, avec Aristote qu'elle [la métaphysique] est la connaissance des principes premiers, ou encore qu'elle est la connaissance de l'universel, sans d'ailleurs prétendre formuler par là, à proprement parler, une définition qui est rendue impossible par cette universalité même, et qui risquerait d'être d'autant plus inexacte qu'on voudrait la rendre plus précise. […] La métaphysique est complètement indépendante, elle se suffit à elle-même et ne peut se fonder sur rien d'autre, par là même qu'elle étudie les principes universels dont dérive tout le reste. […] C'est seulement pour donner une idée de ce qu'est la métaphysique que nous l'avons appelée la connaissance des premiers principes » ("Préliminaires", « Définition et division de la philosophie », f. 5, p. 4 – f. 6, p. 1), « ou des principes universels, sans restriction aucune, et non pas seulement les principes de l'être et du connaître », explicite René Guénon dans le *Document II* (f. 1, p. 4).

26. *Cours*, "Théorie de la Connaissance", « Rationalisme, intuitionnisme et intellectualisme » (f. 59, pp. 2-3) et « Le critérium de la Vérité » (f. 60, pp. 3-4). Sur le caractère "intellectuel" de la métaphysique, René Guénon enseigne, au début de son *Cours*, qu'elle relève du domaine « de l'intellect pur, qui a pour objet propre la connaissance des principes premiers » (« Numéro spécial », p. 383), ou « des principes universels » (*L'Homme et son devenir*, chap. 8).

A propos des aspects "actif" et "divin" de l'intellect, René Guénon souligne que « l'intellect patient et l'intellect agent ne sont pas deux facultés ontologiquement distinctes, mais bien deux rôles ou deux fonctions de la même faculté transcendante, envisagée respectivement en puissance et en acte » (*Document II*, f. 30, p. 4). « Alors même que l'on considérerait l'intellect agent et l'intellect patient comme n'étant qu'une seule et même chose, cette chose ne serait pas envisagée sous le même rapport, car il n'est pas possible que, sous le même rapport, elle soit à la fois en acte et en puissance ; on peut donc dire que l'intellect patient n'est, en tout cas, qu'une réfraction de l'intellect agent. On peut

(*fin de la note 26*) dire encore que l'intellect patient est l'intellect en tant qu'il est en puissance dans les individus, et que l'intellect agent est l'intellect en tant qu'il est en acte à l'état extra-individuel » (*Ibid.*, f. 41, p. 1). D'autre part, « si l'on dit que c'est Dieu même qui exerce dans les créatures la fonction de l'intellect agent, ceci peut s'entendre en ce sens que l'intellect, étant une faculté transcendante et supra-individuelle, implique nécessairement une participation à l'universel, qui peut être envisagée comme une participation à la nature divine » (*Ibid.*, f. 30, p. 4).

27. Nous faisons cette restriction parce que la logique, dans des civilisations orientales comme celles de l'Inde et de la Chine, présente un caractère différent, qui en fait un “point de vue” (*darshana*) de la doctrine totale et une véritable “science traditionnelle” (voir *Introduction générale à l'étude des doctrines hindoues*, 3e partie, chap. 9) [Cette note et la suivante sont de René Guénon.]

28. *Le Symbolisme de la Croix*, chap. 17.

[Nous ajouterons que, dans sa *Lettre* du 13 septembre 1917, il précise : « pour ce qui est des rapports de la métaphysique et de la logique, on est bien forcé de “dépasser la logique” en métaphysique, en raison même de l'universalité de celle-ci, qui ne saurait être conditionnée par rien de relatif ; et la logique est bien quelque chose de relatif, car, si elle envisage certains principes d'ordre universel, ce n'est pas en eux-mêmes qu'elle les envisage (ceci ne regarde que la métaphysique), mais seulement dans leur application aux conditions spéciales de l'entendement humain, conditions qui, bien entendu, sont de l'ordre individuel. En somme, les rapports de la métaphysique et de la logique correspondent à ceux de l'intellect et de la raison, c'est-à-dire, au fond, de l'universel et de l'individuel » ; d'autre part, il affirme dans sa *Lettre* du 16 février 1919 que « la métaphysique est d'ordre supra-logique, mais […] elle ne peut pas pour cela contenir quoi que ce soit d'illogique » .]

principes fondamentaux de la connaissance. […] dominent toute logique possible » puisqu'ils « ont en même temps, ou plutôt avant tout, une portée qui s'étend bien au delà du domaine de la logique, car celle-ci, tout au moins dans son acception habituelle et philosophique [27], n'est et ne peut être qu'une application, plus ou moins consciente d'ailleurs, des principes universels aux conditions particulières de l'entendement humain individualisé » [28].

Les considérations précédentes permettent de comprendre que « tous les principes logiques […] ne sont au fond qu'une traduction ou une expression, par rapport aux conditions de l'entendement humain, des véritables principes d'ordre universel ou métaphysique. Ce qu'on appelle “principes rationnels” ne sont pas, comme certains semblent le croire, des lois posées par la raison, et imposées par elle à ses objets ; c'est au contraire l'expression, sous une forme appropriée au mode rationnel de connaissance, de principes transcendants (de l'ordre intellectuel pur), essentiellement indépendants de la raison, et qui s'imposent à elle » [29]. Enfin, les principes logiques

29. *Lettre* du 30 mars 1919 ; *cf.* aussi M. Giraud, « La fonction de René Guénon, manifestation de l'Intellect universel », « Numéro spécial », pp. 325 et suivantes. René Guénon reprendra cette doctrine dans deux chapitres de l'*Introduction générale*, « Pensée métaphysique et pensée philosophique », et « Le *Nyâya* », ainsi que dans sa « Conclusion » d'*Orient et Occident*.

On regrettera que Dumitriu n'ait pas suffisamment pris en considération la distinction, mise en valeur par René Guénon, entre principes métaphysiques, d'ordre universel et intellectuel, et principes logiques, qui ne sont qu'une application, d'ordre général, et dans le domaine rationnel, de ces principes métaphysiques. Par exemple, après avoir interprété la formule d'Aristote « *ἀνάγκη στῆναι* », « il faut

sont « inhérents à l'esprit, et on peut même dire qu'ils sont constitutifs de l'intelligence, de sorte que celle-ci, en les retrouvant, ne fait que se retrouver elle-même » [30]. De là, c'est bien dans les sciences de raisonnement pur, à savoir en logique et en mathématiques, que la pensée est à elle-même son propre objet et qu'elle est capable de certitude : en effet, la condition nécessaire et suffisante de la vérité étant l'accord de la pensée avec elle-même, cette condition est remplie dès lors qu'il y a absence de contradiction.

Maintenant, quels sont les principes logiques ? Pour répondre à cette question, et comme René Guénon n'a pas eu l'occasion de traiter ce sujet dans ses livres et articles, il est nécessaire de se référer, une fois encore, à ses écrits actuellement inédits. Nous disposons à cet effet de deux textes : dans le premier (I), qui provient du *Cours de Philosophie*, et est intitulé « Les principes logiques » [31], l'auteur mentionne et étudie chacun de ces divers principes ; l'aspect didactique apparaîtra avec évidence, puisqu'il s'adressait à des élèves. Le second (II), tiré du *Document II* [32], considère plus particulièrement les trois principes fondamentaux de la logique dans leurs rapports à la possibilité et aux conditions des vérités de fait. Après la publication de ces deux textes, nous apporterons,

s'arrêter » (*Seconds Analytiques*, I, 3, 72 b), dans le sens suivant : « il faut s'arrêter à l'intellect actif qui se confond avec les essences intelligibles et est leur lieu. L'acte d'arrêt est un acte ontologique, parce que connaître s'identifie à ce niveau avec être. Ainsi, il faut nécessairement s'arrêter aux principes parce que ces principes sont les principes de l'être et de l'intellect actif qui, en dernière analyse, est dans sa fonction noétique l'être lui-même », Dumitriu poursuit : « il convient de souligner ici que, parmi ces principes de l'être et de l'intellect actif, Aristote cite le principe de contradiction, qui est le principe de tous les autres axiomes : "*ἀρχή τῶν ἄλλων ἀξιωμάτων αὐτή πάντων*" (*Métaphysique*, IV, 4, 1006 a) ». Et il conclut, de façon incorrecte : « par conséquent, le principe de tous les principes est un principe logique » (« ʾΑΝΑΓΚΗ ΣΤΗΝΑΙ – Il faut s'arrêter », *art. cit.*, p. 240).

S'il est indéniable que, chez Aristote, le principe logique de contradiction, envisagé en lui-même, peut apparaître aussi comme un principe ontologique dont l'étude relève de la « science de l'être en tant qu'être » (*Métaphysique*, Γ, 1005 a), on ne saurait toutefois confondre métaphysique et logique, ou, en d'autres termes, les domaines propres à l'intellect pur et à celui de la raison. Ainsi, Dumitriu, après avoir affirmé, de façon erronée, qu' « Aristote a conçu la logique comme étant saisie directement par l'intellect actif », en a déduit, à tort, que c'est ce qui « a déterminé Aristote de faire de la logique en premier lieu une connaissance des principes. […] L'essence de la logique est de nature noétique et elle est directement liée à l'intellect actif, c'est-à-dire à l'intuition intellectuelle » (« La Science de la Logique », *art. cit.*, p. 389).

Enfin, nous ferons remarquer que, si nous avons pu tout d'abord souscrire en partie aux explications de Dumitriu au sujet de « la science de la science », nous avons dû nous désolidariser plus nettement, dans cette note, de certaines interprétations de cet historien de la logique ; il n'est probablement pas inutile d'ajouter que nous l'avons fait, d'ailleurs, d'un point de vue exclusivement doctrinal, qui est le seul qui doit être pris en compte dans le domaine des études traditionnelles.

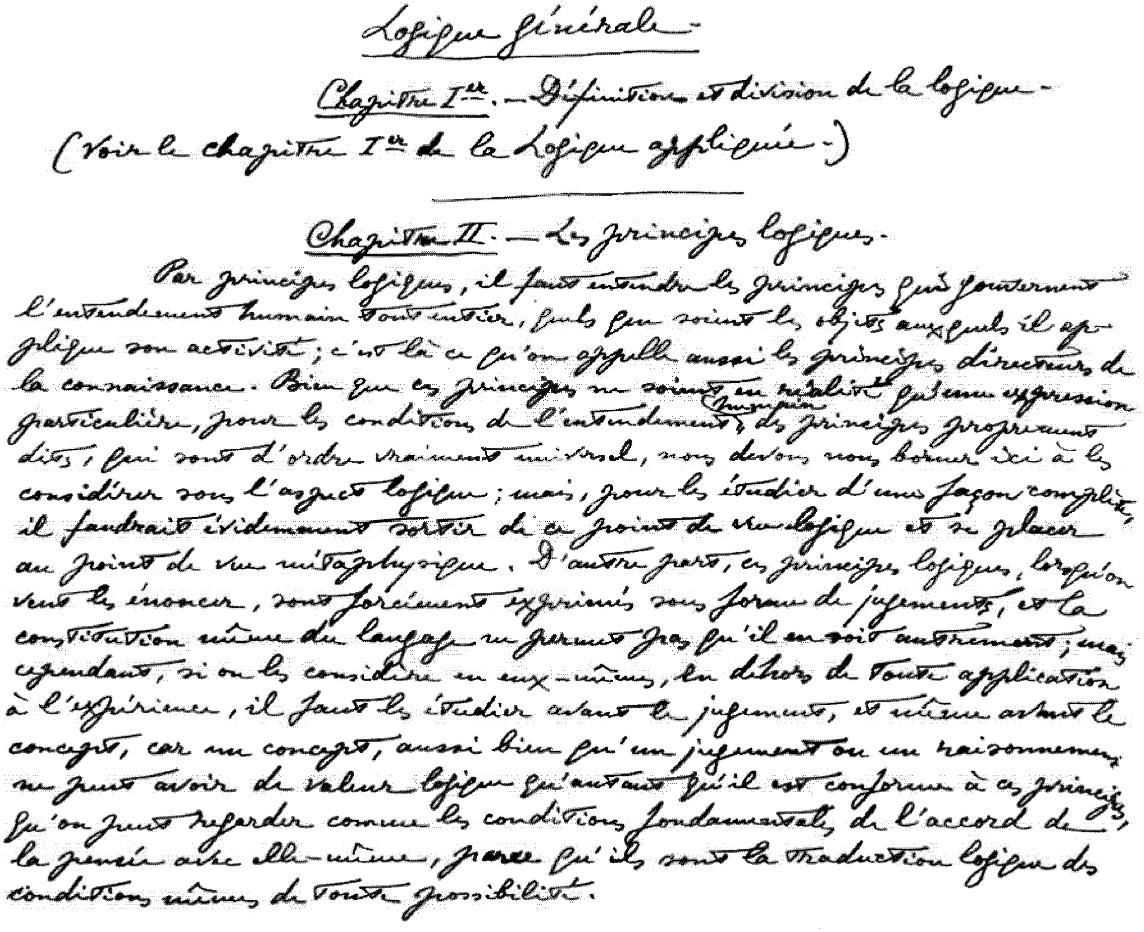
30. *Cours*, "Théorie de la Connaissance", « Innéisme et empirisme » (f. 57, pp. 2-3).

31. "Logique", chap. 2 (f. 26, pp. 2-4), que nous publions intégralement.

32. F. 11, p. 4 ; ce texte, publié sous la même rubrique, sera cependant distingué du précédent.

dans une étude à part, et principalement à partir de l'enseignement de René Guénon, des éclairages complémentaires sur cette question.

P. B.


Logique générale.

Chapitre Ier. — Définition et division de la logique.

(Voir le chapitre Ier de la Logique appliquée.)

Chapitre II. — Les principes logiques.

Par principes logiques, il faut entendre les principes qui gouvernent l'entendement humain tout entier, quels que soient les objets auxquels il applique son activité ; c'est là ce qu'on appelle aussi les principes directeurs de la connaissance. Bien que ces principes ne soient en réalité qu'une expression particulière, pour les conditions de l'entendement humain, des principes proprement dits, qui sont d'ordre vraiment universel, nous devons nous borner ici à les considérer sous l'aspect logique ; mais, pour les étudier d'une façon complète, il faudrait évidemment sortir de ce point de vue logique et se placer au point de vue métaphysique. D'autre part, ces principes logiques, lorsqu'on veut les énoncer, sont forcément exprimés sous forme de jugements, et la constitution même du langage ne permet pas qu'il en soit autrement ; mais cependant, si on les considère en eux-mêmes, en dehors de toute application à l'expérience, il faut les étudier avant le jugement, et même avant le concept, car un concept, aussi bien qu'un jugement ou un raisonnement, ne peut avoir de valeur logique qu'autant qu'il est conforme à ces principes, qu'on peut regarder comme les conditions fondamentales de l'accord de la pensée avec elle-même, parce qu'ils sont la traduction logique des conditions mêmes de toute possibilité.

Cours de Philosophie, fac-similé de la partie liminaire de la "Logique générale" (folio 26, page 2).

LES PRINCIPES LOGIQUES

I

Par principes logiques, il faut entendre les principes qui gouvernent l'entendement humain tout entier, quels que soient les objets auxquels il applique son activité ; c'est là ce qu'on appelle aussi les principes directeurs de la connaissance. Bien que ces principes ne soient en réalité qu'une expression particulière, pour les conditions de l'entendement humain, des principes proprement dits, qui sont d'ordre vraiment universel, nous devons nous borner ici à les considérer sous l'aspect logique ; mais, pour les étudier d'une façon complète, il faudrait évidemment sortir de ce point de vue logique et se placer au point de vue métaphysique. D'autre part, ces principes logiques, lorsqu'on veut les énoncer, sont forcément exprimés sous forme de jugements, et la constitution même du langage ne permet pas qu'il en soit autrement ; mais cependant, si on les considère en eux-mêmes, en dehors de toute application à l'expérience, il faut les étudier avant le jugement, et même avant le concept, car un concept, aussi bien qu'un jugement ou un raisonnement, ne peut avoir de valeur logique qu'autant qu'il est conforme à ces principes, qu'on peut regarder comme les conditions fondamentales de l'accord de la pensée avec elle-même, parce qu'ils sont la traduction logique des conditions mêmes de toute possibilité.

Le premier de ces principes logiques est le principe d'identité, qui, métaphysiquement, affirme

l'identité essentielle qui appartient à l'être, et qui, logiquement, peut se formuler ainsi : « ce qui est, est », « une chose est ce qu'elle est », ou encore « A est A ». Ce principe est d'une évidence immédiate, mais il est loin d'être aussi insignifiant qu'il peut le sembler lorsqu'on l'envisage superficiellement ; les logiciens ont eu souvent le tort de le négliger ou de ne pas le poser nettement avant tous les autres principes, ce qui tient peut-être à ce qu'il est difficile d'en saisir toute l'importance sans lui donner la forme sous laquelle il a une portée proprement métaphysique : « l'être est l'être ». Pour rester dans le domaine logique, nous dirons que ce principe est impliqué dans chacun de nos jugements, dont la première condition est un effet que la chose dont nous parlons soit et demeure identique à elle-même, au moins sous le rapport de l'attribut que nous affirmons lui convenir, sans quoi il ne serait pas possible d'en rien dire qui fût vrai ; c'est aussi, d'une façon immédiate, le principe de toutes les démonstrations directes à conclusion affirmative.

Le second principe logique est le principe de contradiction, qui est en quelque sorte l'envers du principe d'identité, ou son aspect négatif, et qu'on peut exprimer ainsi : « A n'est pas non-A ». C'est là une conséquence immédiate du principe d'identité, mais ce n'est pas le principe d'identité lui-même ; on doit admettre qu'il y a là deux principes distincts, bien qu'ils aient été parfois confondus à tort. Leibnitz formule le principe de contradiction de la façon suivante : « une chose ne peut pas être et n'être pas en même temps et sous le même rapport » ; cette formule est d'ailleurs empruntée à Aristote. Au point de vue exclusivement logique, on peut aussi accepter celle de Kant : « un prédicat qui est en contradiction

avec un sujet ne lui convient pas ». Dans la pratique, le rôle du principe de contradiction est plus remarqué que celui du principe d'identité ; c'est d'ailleurs par l'absence de contradiction que se définit la possibilité logique, et contradictoire et absurde sont, au fond, des termes synonymes. Ce principe est celui que l'on emploie plus particulièrement dans toute discussion, dans toute démonstration directe à conclusion négative, et dans toute démonstration par l'absurde, bien qu'il faille remarquer que chacun des principes dont nous parlons en ce moment intervient plus ou moins dans tout raisonnement.

Le troisième principe logique est le principe du tiers exclu ou du milieu exclu, qui peut se formuler ainsi : « M est forcément A ou non-A », « une chose est ou n'est pas, il n'y a pas de milieu ». Ce principe, qui suppose les deux précédents, dont il est comme une combinaison, met spécialement en lumière l'idée de nécessité logique ; d'un usage moins constant que les deux autres, il est appliqué principalement dans tous les raisonnements où il y a une alternative.

Il importe de remarquer que tous les axiomes mathématiques se rattachent immédiatement à ces principes logiques dont nous venons de parler ; ils en sont l'application dans un domaine spécial, celui de la quantité, dont l'étude constitue l'objet propre des mathématiques.

À côté du groupe que forment les trois principes précédents, il y a lieu d'en envisager un autre, qui peut d'ailleurs se réduire à un principe unique, celui auquel on donne, suivant la forme sous laquelle on l'exprime, les noms de principe de raison suffisante ou de principe d'universelle intelligibilité ; ce dernier nom n'a d'ailleurs de sens qu'au point de vue exclu-

sivement logique, car il suppose que l'on considère ce qui est, non en soi-même, mais en tant qu'il peut être objet de compréhension. Ce principe pose que tout ce qui est doit avoir une raison d'être, ou que rien n'est sans quelque raison ; c'est là, du moins, la forme sous laquelle on peut l'énoncer quand on le dégage de toutes les conséquences contestables qu'on a parfois voulu en tirer, en prétendant lui faire dire plus qu'il ne dit vraiment. C'est là le point de départ de toute recherche dans le domaine des sciences de faits, car l'idée même de loi naturelle n'aurait aucun sens si elle ne supposait implicitement l'existence de ce principe. Une forme plus particulière du même principe est celle-ci : rien n'arrive sans cause, ou tout ce qui se produit a une cause ; c'est alors le principe de causalité, qui est ainsi une application ou une particularisation du principe de raison suffisante. Le rôle de celui-ci est, d'une façon générale, de nous diriger dans la recherche de ce que nous ne connaissons pas, tandis que les autres principes, dont nous avons parlé en premier lieu, nous permettent seulement de tirer des conclusions valables de ce que nous connaissons déjà.

Il faut se garder de confondre avec les principes logiques, qui, étant vraiment des principes, sont essentiellement à priori, les généralisations les plus élevées que l'on peut obtenir à posteriori, c'est-à-dire en partant de l'expérience ; et il faut se garder aussi de chercher outre mesure et d'une façon peu justifiée, nous ne disons pas à rattacher, mais à réduire les principes propres des diverses sciences à des principes communs à toutes les sciences, ou même communs à tout exercice des facultés intellectuelles dans quelque domaine que ce soit.

II

Le principe d'identité domine toute la logique, mais en même temps il dépasse le domaine de la logique, car celle-ci n'est et ne peut être qu'une application des principes universels aux conditions particulières de l'entendement humain. Le principe d'identité ne peut donc pas se réduire à une formule comme celle-ci : « ce qui est vrai dans un temps et dans un lieu déterminés est vrai éternellement et universellement, et de même pour ce qui est faux », car une telle formule ne peut exprimer que l'application logique du principe, et nullement la portée métaphysique qu'il a en lui-même. D'ailleurs, au fond, le sens même de la formule précédente, en ce qui a rapport au vrai, n'est pas autre chose que ceci : « toute vérité de fait, si on la transpose dans l'universel, c'est-à-dire si on la considère indépendamment des conditions de temps et de lieu qui lui donnent le caractère de fait, est et demeure l'expression d'une possibilité », assertion qui est évidente et n'a pas besoin d'être formulée à part dès lors qu'on a établi la notion métaphysique de la possibilité.

Le principe de contradiction, qui exprime la condition fondamentale de la possibilité, ne doit pas être confondu avec le principe d'identité, comme paraît l'avoir fait Leibnitz, mais il en est en quelque sorte l'envers ou l'aspect négatif. Il est donc en réalité un dérivé du principe d'identité, et même, à cause de son caractère négatif, il ne serait rien par lui-même et sans celui-ci, qu'il présuppose essentiellement, du moins dans le domaine de l'être ; mais, le principe d'identité étant posé, le principe de contradiction s'en déduit nécessairement et immédiatement.

De même, de l'ensemble de ces deux premiers principes dérive le principe du milieu exclu, qui complète l'énonciation des conditions de la vérité applicables à tout le possible, ou plus exactement, sous leur forme ordinaire, à tout le possible réalisable dans l'être ; mais ces trois principes, en raison de leur universalité, ne peuvent avoir aucun rapport en eux-mêmes, en dehors de leurs applications spéciales avec les conditions particulières et contingentes des vérités de fait.

RENÉ GUÉNON